

ÉTUDES et RÉSULTATS

janvier 2025
n° 1326

Monoparentalités : les solidarités familiales, un relais important au quotidien pour la prise en charge des jeunes enfants

Fin 2021, 12 % des enfants de moins de 6 ans vivent dans une famille monoparentale, majoritairement chez leur mère (83 %). Si, parmi les jeunes enfants concernés, 13 % passent un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires chez leur père, 25 % – soit environ 130 000 enfants – n'ont aucun contact avec lui. La séparation des parents est plus souvent précoce pour ces enfants et la situation des familles, plus précaire.

Afin de s'organiser au quotidien, les familles monoparentales se tournent davantage vers leurs proches que les couples pour prendre en charge leurs jeunes enfants – au moins une fois dans la semaine (35 %, contre 27 %) –, en particulier les mères seules en emploi dont les enfants n'ont aucun contact avec le père (57 %). Les proches constituent un relais important pour les mères seules, notamment le matin et le soir, avant ou après l'école, la crèche ou l'assistante maternelle.

Les grands-parents sont les premiers à s'occuper des enfants : 25 % d'entre eux leur sont confiés au moins une fois dans la semaine (comme 23 % des enfants des couples). Quand l'enfant réside principalement chez sa mère, les grands-parents maternels la relaient plus souvent que les grands-parents paternels (20 %, contre 7 %). En cas de résidence alternée, la prise en charge de l'enfant est équilibrée entre les deux lignées (19 % dans les deux cas), les grands-parents paternels étant alors deux fois plus sollicités que lorsque les parents sont en couple (10 %). Le recours aux autres membres de la famille est plus rare, mais deux fois plus fréquent pour les familles monoparentales que pour les couples (9 %, contre 4 %), tout comme le recours aux amis ou voisins (4 %, contre 2 %).

Pauline Viot (DREES), Marie-Clémence Le Pape (Université Lumière Lyon 2, DREES)

Tandis que la pression éducative pesant sur les parents est de plus en plus forte dans les sociétés contemporaines, d'autres personnes, outre les professionnels de la petite enfance, participent à la prise en charge des enfants, souvent de façon moins visible. Dans les familles monoparentales, le recours à des proches pour relayer les parents au quotidien constitue désormais un fait bien établi dans les études qualitatives (Le Pape, Helfter, 2023). Les recherches auprès des familles monoparentales attestent ainsi de la vigueur des réseaux de solidarité et notamment du soutien de la famille après la séparation. Des analyses

statistiques confirment d'ailleurs le recours plus élevé des familles monoparentales aux grands-parents pour s'occuper des enfants (Boyer, Villaume, 2016 ; Kitzmann, 2018), mais la mesure de l'ampleur et du périmètre de ces solidarités reste partielle. L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG), réalisée en 2021 par la DREES, permet de pallier ce manque en examinant finement la prise en charge des jeunes enfants par l'ensemble des proches – grands-parents, oncles, tantes, frères et sœurs, amis, voisins (*encadré 1*) – selon différentes configurations de monoparentalité (*encadré 2*).

...

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

Un quart des enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale n'ont aucun contact avec leur père

Fin 2021, en France métropolitaine, 12 % des enfants de moins de 6 ans, soit 517 000 enfants, vivent dans une famille monoparentale, c'est-à-dire avec un seul parent qui n'est pas en couple cohabitant. 210 000 d'entre eux ont moins de 3 ans. Essentiellement issue de la séparation du couple parental, la monoparentalité est advenue une fois sur trois avant le premier mois de l'enfant. Le plus souvent, les jeunes enfants concernés résident principalement chez leur mère (83 %) [graphique 1]. Au-dessous de 6 ans, la résidence chez la mère a, de fait, longtemps été privilégiée par les professionnels de la justice, comme par les parents. Du fait des normes de coparentalité qui valorisent désormais le rôle du père dès le plus jeune âge, cela tend à évoluer, lentement toutefois. La résidence alternée, c'est-à-dire le fait pour l'enfant de vivre de manière équilibrée au domicile des deux parents, est peu répandue avant l'âge de 6 ans (13 %) et la résidence principale chez le père très rare (4 %).

Quand la résidence n'est pas alternée, la prise en charge de l'enfant par le parent non gardien est très variable. Parmi les enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale, seuls 13 % résident principalement chez leur mère et passent un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires chez leur père, ce

qui correspond au droit de visite et d'hébergement (DVH) « classique ». 25 % d'entre eux, soit 130 000 enfants de moins de 6 ans, ne sont jamais en contact avec leur père. Enfin, la plupart d'entre eux, 45 %, se trouve dans une situation intermédiaire : certains sont hébergés chez leur père, mais moins souvent que dans le cadre d'un DVH classique (15 %), d'autres sont parfois gardés, mais jamais hébergés, par celui-ci (16 %), les autres sont seulement en contact avec leur père (14 %).

Les enfants sans contact avec leur père ont un niveau de vie plus faible

Plus les enfants de familles monoparentales sont jeunes, plus ils vivent essentiellement chez leur mère. Ainsi, parmi les enfants vivant en famille monoparentale, 93 % des moins de 3 ans résident à titre principal chez leur mère, contre 76 % des enfants de 3 à 5 ans (graphique 1). La résidence alternée est très peu répandue aux plus jeunes âges : 5 % des moins de 3 ans vivent ainsi tour à tour chez leurs deux parents, contre 19 % des enfants de 3 à 5 ans. Les plus jeunes ont aussi moins de contacts avec leur père : 37 % des moins de 3 ans n'ont jamais de contact avec lui, contre 16 % des enfants de 3 à 5 ans, et 50 % ont des contacts avec leur père ou sont gardés par lui, mais moins que dans le DVH classique, contre 42 % des enfants de 3 à 5 ans.

Encadré 1 L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

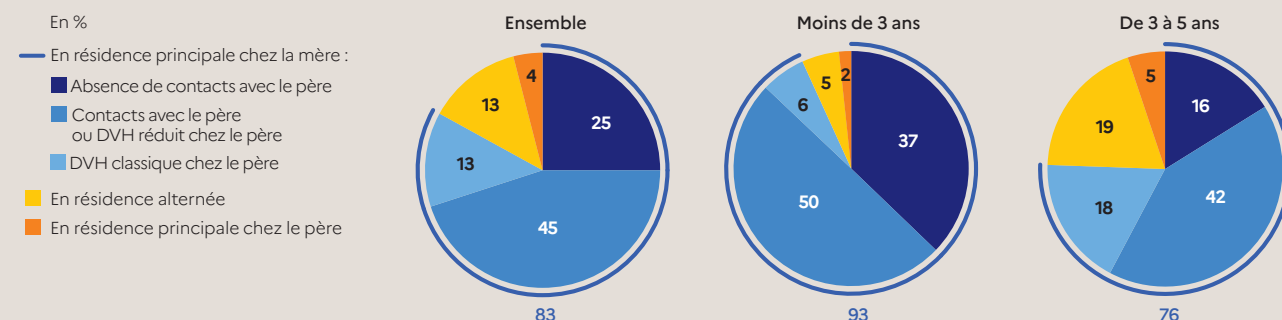
L'enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) de 2021*, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et France Stratégie, est la quatrième édition de l'opération après celles menées en 2002, en 2007 et en 2013. Elle s'adresse aux ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans.

L'enquête a été réalisée du 1^{er} octobre 2021 au 9 février 2022, en face à face au domicile ou par téléphone, auprès de 8 351 ménages répondants en France métropolitaine. Durant l'entretien, le parent répondant à l'enquête est invité à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant complet pour chaque période de vingt-quatre heures de chacun des sept jours d'une semaine de référence (il s'agit par défaut de la semaine précédant l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un

parent ou encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil). Tous les jours, de la première minute à minuit, chaque intervenant (parent, assistante maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, grands-parents, etc.) ayant assuré la garde ou l'accueil de l'enfant est indiqué, avec les horaires de début et de fin de sa prise en charge. Ce recueil permet de déterminer les recours aux différents modes de garde et d'accueil – y compris aux proches de l'enfant – au moins une fois dans la semaine et d'en mesurer la durée. L'enquête MDG permet ainsi de chiffrer de façon détaillée la prise en charge des enfants en dehors de la famille.

L'édition 2021 bénéficie de plusieurs suréchantillons de ménages sur des populations spécifiques. Comme en 2013, un suréchantillon de familles monoparentales a été ajouté afin de décrire plus finement les solutions adoptées par les parents pour la garde et l'accueil de leurs enfants. Au total, 1 109 familles monoparentales sont incluses dans l'enquête, soit 1 412 enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale.

Graphique 1 Répartition des enfants de moins de 6 ans de familles monoparentales selon les modalités de résidence et la fréquence des contacts avec le second parent



DVH : droit de visite et d'hébergement ; DVH classique : le parent non gardien accueille son/ses enfant(s) un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.
Lecture > 83 % des enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale résident principalement chez leur mère. En particulier, 25 % ne sont jamais en contact avec leur père.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n° 1326 © DREES

La fréquence des contacts avec le second parent est également liée au moment de l'entrée dans la monoparentalité. Ainsi, lorsque les parents se sont séparés avant sa naissance ou juste après, près d'une fois sur deux l'enfant n'est jamais en contact avec son père, alors que cela n'est le cas qu'une fois sur dix lorsque la séparation intervient après les 1 an de l'enfant. Symétriquement, quand l'enfant n'est jamais en contact avec son père, dans 55 % des cas, les parents se sont séparés avant sa naissance ou juste après, alors que lorsque l'enfant garde un contact avec son père, la séparation n'a été quasi immédiate que dans 35 % des cas (**tableau 1**).

Par ailleurs, plus l'enfant réside près du domicile de son père, plus les contacts avec lui sont fréquents : 12 % des enfants qui ne sont jamais en contact avec leur père résident à moins de trente minutes de chez lui, contre 53 % des enfants en résidence alternée¹.

Le niveau de vie des enfants dépend de ces configurations familiales. Les familles monoparentales sont globalement surreprésentées parmi les familles ayant les plus faibles niveaux de vie², puisqu'il n'y a qu'un seul pourvoyeur potentiel de ressources (Abdouni, Buresi, Delmas, 2024) et qu'il est plus compliqué pour

Encadré 2 Les familles monoparentales : une catégorie unique, des configurations multiples

Afin de sortir d'une vision monolithique de la monoparentalité, une typologie de configurations de monoparentalité a été élaborée pour cette étude. Elle est construite en tenant compte des modalités de résidence de l'enfant et à partir de questions mesurant la fréquence des contacts avec/chez le parent non gardien.

Des corrections ont été apportées pour garantir une cohérence entre les réponses aux questions mesurant la fréquence des contacts/des visites chez le parent non gardien et le calendrier de garde de l'enfant sur une semaine de référence.

La typologie distingue cinq configurations de monoparentalité :

1. l'enfant est en résidence alternée ;
2. l'enfant est en résidence principale chez le père ;
3. l'enfant est en résidence principale chez la mère, un week-end sur deux et la moitié des vacances chez le père ;
4. l'enfant est en résidence principale chez la mère et seulement en contact ou gardé moins souvent qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires chez le père ;
5. l'enfant est en résidence principale chez la mère et jamais en contact avec le père.

Les faibles effectifs de jeunes enfants vivant en résidence principale chez leur père ne nous permettent pas de décrire plus finement leur situation (31 observations). Pour cette même raison, nous ne pouvons pas distinguer, au sein des résidences alternées, les situations des jeunes enfants selon les moments de la semaine passés chez leur mère (N=61) ou chez leur père (N=68). De même, trop peu d'enfants sont concernés par une monoparentalité issue du décès de leur autre parent pour pouvoir les décrire isolément de l'ensemble (N=7).

Pour les résultats portant sur l'emploi de la mère, dans le cas des enfants en résidence alternée, nous avons fait le choix de retenir l'emploi du parent répondant (mère ou père) pour pouvoir bénéficier d'effectifs suffisants (*graphiques 2 à 4*).

Dans l'ensemble de la publication, les intervalles de confiance ont été vérifiés pour s'assurer de la robustesse des résultats présentés.

Tableau 1 Caractéristiques socio-démographiques des jeunes enfants selon les configurations de monoparentalité

En %

	Enfants de familles monoparentales	En résidence principale chez la mère	Absence de contacts avec le père	Contacts avec le père ou DVH réduit chez le père	DVH classique chez le père	En résidence alternée
Origine de la monoparentalité						
Séparation avant le 1 ^{er} mois de l'enfant	32	38	55	35	13	2
Séparation avant le 1 ^{er} anniversaire de l'enfant	25	28	28	26	32	16
Séparation après les 1 an de l'enfant	40	32	14	36	54	82
Décès d'un parent, non renseigné	3	2	3	3	1	0
Proximité résidentielle de l'autre parent						
Part d'enfants résidant à moins de 30 minutes de chez l'autre parent	29	25	12	29	35	53
Niveau de vie de l'enfant						
1 ^{er} quintile de niveau de vie	41	44	49	46	28	27
2 ^e quintile de niveau de vie	32	33	28	35	33	28
3 ^e quintile de niveau de vie	17	16	16	13	28	26
4 ^e quintile de niveau de vie	6	5	5	3	10	14
5 ^e quintile de niveau de vie	3	2	2	3	1	5
Situation d'emploi de la mère						
En emploi	50	48	40	47	68	68
dont à temps complet	36	35	25	34	57	51
dont à temps partiel	14	13	15	13	11	17
Au chômage	23	23	31	20	19	21
Inactive	27	29	29	33	13	10

DVH : droit de visite et d'hébergement ; DVH classique : le parent non gardien accueille son/ses enfant(s) un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Lecture > Pour 32 % des enfants de moins de 6 ans de familles monoparentales, la monoparentalité est issue d'une séparation de leurs parents qui a eu lieu avant la naissance ou durant leur premier mois.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans vivant en famille monoparentale.

Sources > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021 ; Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA 2021.

> Études et Résultats n° 1326 © DREES

1. L'enquête n'apporte pas d'éléments sur les choix résidentiels qui ont été faits depuis la séparation des parents, dans un contexte empreint de multiples contraintes (familiales, économiques, spatiales, temporelles...).

2. Des travaux méthodologiques récents réalisés par la DREES et l'Insee envisagent par ailleurs que les échelles d'équivalence usuelles mobilisées pour la mesure des niveaux de vie pourraient conduire à sous-estimer les écarts de niveau de vie entre les familles monoparentales et les couples (Pinel, Schweitzer, Virot, 2023).

le parent seul d'exercer un emploi à temps complet. Les mères de familles monoparentales sont aussi moins diplômées et donc moins représentées parmi les catégories sociales aisées (Algava, Buisson, Toulemon, 2023). Ainsi, parmi les moins de 6 ans, 41 % des enfants de familles monoparentales appartiennent aux 20 % des niveaux de vie les plus faibles, contre 17 % de ceux dont les parents sont en couple.

Des écarts importants de niveau de vie s'observent entre les différentes configurations de monoparentalité. 49 % des enfants qui n'ont jamais de contact avec leur père et 46 % de ceux qui sont peu souvent gardés par lui appartiennent aux 20 % des niveaux de vie les plus faibles, contre 28 % des enfants avec un DVH classique chez leur père et 27 % des enfants en garde alternée (tableau 1). De fait, leurs mères travaillent moins souvent, notamment à temps complet. 25 % des jeunes enfants qui ne sont jamais en contact avec leur père ont une mère en emploi à temps complet, alors que c'est le cas de 57 % des jeunes enfants avec un DVH classique chez leur père (tableau 1).

Les enfants de familles monoparentales sont un peu plus souvent confiés à un proche

Au cours d'une semaine de référence, 31 % des enfants de moins de 6 ans vivant avec un seul parent sont pris en charge au moins une fois par leur autre parent. Cette moyenne masque des situations fortement contrastées en fonction des situations de monoparentalité. Ainsi, parmi les enfants en DVH classique chez leur père, 56 % ont été pris en charge par celui-ci au moins une fois au cours de la semaine de référence, contre 26 % pour les enfants en DVH « réduit » ou seulement en contact avec lui. Dans le cas des enfants en résidence alternée, 81 % ont été pris en charge par les deux parents au cours de la semaine de référence³.

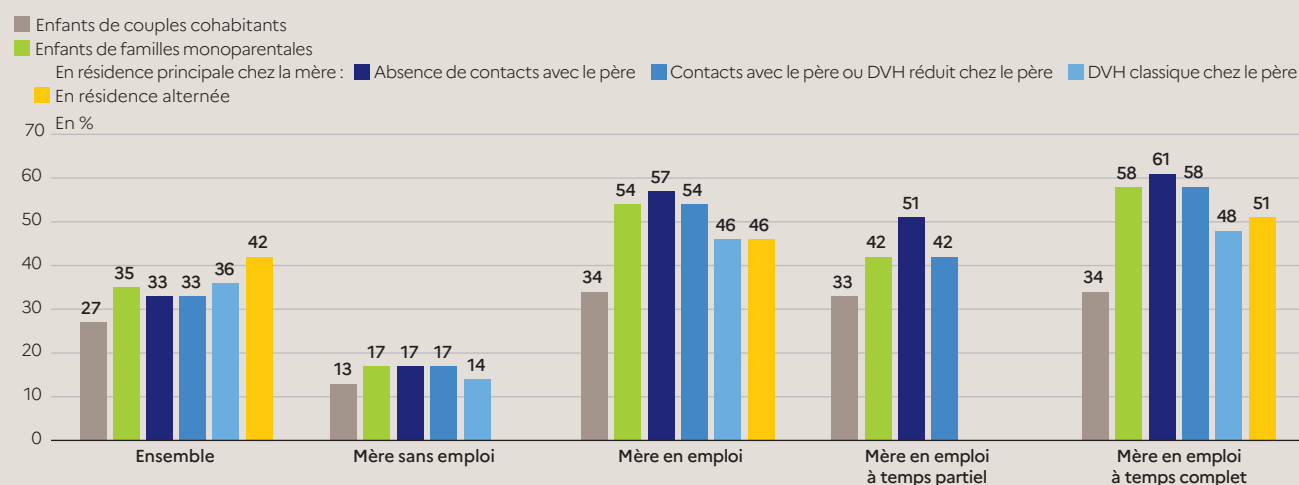
De ce fait, nombre de familles monoparentales font appel à leur famille, au cercle amical ou au voisinage pour prendre le relais auprès de l'enfant. Ainsi, 35 % des jeunes enfants de familles monoparentales sont confiés à un proche au moins une fois dans la semaine, contre 27 % des enfants des couples cohabitants (graphique 2). Ce constat « à plat » demeure valable lorsque l'on raisonne toutes choses égales par ailleurs. Lorsque l'on contrôle notamment de la situation d'emploi du parent gardien, du niveau de vie de l'enfant et de la présence de membres de la famille résidant à proximité, vivre dans une famille monoparentale plutôt qu'avec des parents en couple augmente significativement les chances que l'enfant soit confié à un proche au moins une fois au cours de la semaine de référence (OR=1,71) [tableau complémentaire A*].

Selon les configurations de monoparentalité, le recours aux proches diffère, de 33 % pour les enfants jamais en contact avec leur père à 42 % pour les enfants en résidence alternée. Mais cette fois ces écarts « à plat » sont fortement liés à des effets de structure, ayant trait à la situation socio-économique du parent gardien ou des parents gardiens. En effet, en contrôlant leur situation sur le marché du travail et le niveau de vie de l'enfant, il apparaît, toutes choses égales par ailleurs, que les enfants plus souvent confiés à un proche au moins une fois dans la semaine sont bien ceux qui ne sont jamais en contact avec leur père et peu souvent gardés par lui (tableau complémentaire B).

Quand la mère est en emploi, le recours aux proches est plus fréquent et récurrent dans la semaine

Ainsi, la prise en charge des enfants par les proches au cours de la semaine de référence dépend fortement de la situation d'emploi des parents, notamment de celle de la mère. Lorsque cette

Graphique 2 Fréquence de la prise en charge des enfants de moins de 6 ans par les proches au moins une fois dans la semaine de référence, selon la situation d'emploi de la mère



DVH : droit de visite et d'hébergement ; DVH classique : le parent non gardien accueille son/ses enfant(s) un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Note > Barres non visibles : signifie que les effectifs sont trop faibles.

Lecture > 35 % des jeunes enfants de familles monoparentales sont confiés au moins une fois à un proche au cours de la semaine de référence. Cette proportion s'élève à 54 % quand la mère de famille monoparentale est en emploi.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n° 1326 © DREES

3. Certains arrangements reposent sur des alternances de périodes plus longues qu'une semaine (15 jours/15 jours par exemple). Dans tous les cas, il peut y avoir des biais déclaratifs, d'une part les familles décrivent parfois une semaine de référence au cours de laquelle des arrangements informels exceptionnels ont pu avoir lieu (comme l'absence de l'autre parent pour un déplacement professionnel), d'autre part certains biais déclaratifs sont documentés sur la question de la description de la résidence des enfants de parents séparés dans les enquêtes statistiques (Algava, 2021 ; Régnier-Loilier, Baude, 2023).

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

dernière n'est pas en emploi, le recours aux proches est moindre et il diffère peu entre familles monoparentales et couples : 17 % des jeunes enfants de familles monoparentales sont confiés au moins une fois dans la semaine à des proches, contre 13 % des enfants de couples. Ce moindre recours aux proches peut avoir des origines diverses. Si certaines mères en ressentent moins la nécessité, il peut également traduire un sentiment d'illégitimité : n'étant pas en emploi, d'autres mères peuvent être réticentes à solliciter des proches pour prendre le relais, de peur d'être perçues comme de « mauvaises mères⁵ ». Il peut enfin refléter des situations d'isolement de ces mères, qu'elles résultent d'un éloignement géographique avec le reste de la famille (Eremenko, *et al.*, 2017) ou d'un réseau amical plus resserré, ce qui peut constituer un frein à leur (re)prise d'emploi (Deshayes, 2018).

Lorsque la mère exerce un emploi, les constats sont très différents. Alors que le recours aux modes d'accueil est équivalent entre couples et familles monoparentales⁶, le recours aux proches – quand il est possible – constitue un relais important dans l'organisation quotidienne des mères seules. Bien qu'informel et peu visible, il s'agit d'une aide nécessaire à certaines mères pour rester en emploi. En particulier, lorsque la mère seule travaille à temps complet, 58 % des jeunes enfants sont confiés au moins une fois dans la semaine à un proche, contre 34 % des enfants dont les parents vivent en couple cohabitant et dont les deux parents travaillent à temps complet (*graphique 2*).

En outre, quand la mère seule est en emploi, la fréquence de prise en charge par les proches augmente nettement quand les contacts et les visites chez le père sont plus rares. Dans ce cas, le recours aux premiers semble donc suppléer l'absence de relais de l'autre parent au quotidien. Ainsi, 61 % des enfants dont la mère travaille à temps complet et qui ne sont jamais en contact avec leur père sont confiés au moins une fois dans la semaine à un proche, contre 51 % des enfants en résidence alternée.

Ce recours correspond, pour les familles monoparentales plus que pour les couples, à une organisation en relais plusieurs jours dans la semaine, même si, au total, les durées de prise en charge ne sont pas nettement plus longues. En effet, 26 % des jeunes enfants dont la mère seule est en emploi sont confiés à un proche au moins

trois jours différents dans la semaine, contre 12 % des enfants de couples (*graphique 3*). En fin de compte, la durée moyenne hebdomadaire de la prise en charge des enfants par un proche, pour les familles concernées, est légèrement supérieure pour les familles monoparentales dont la mère est en emploi : dix-neuf heures, contre seize heures vingt pour les couples. Les enfants qui ne sont jamais en contact avec leur père et dont la mère est en emploi sont ceux dont les proches s'occupent le plus longtemps sur la semaine (vingt-deux heures quarante-cinq).

Les proches : un relais plus fréquent le matin et le soir en semaine pour les mères seules

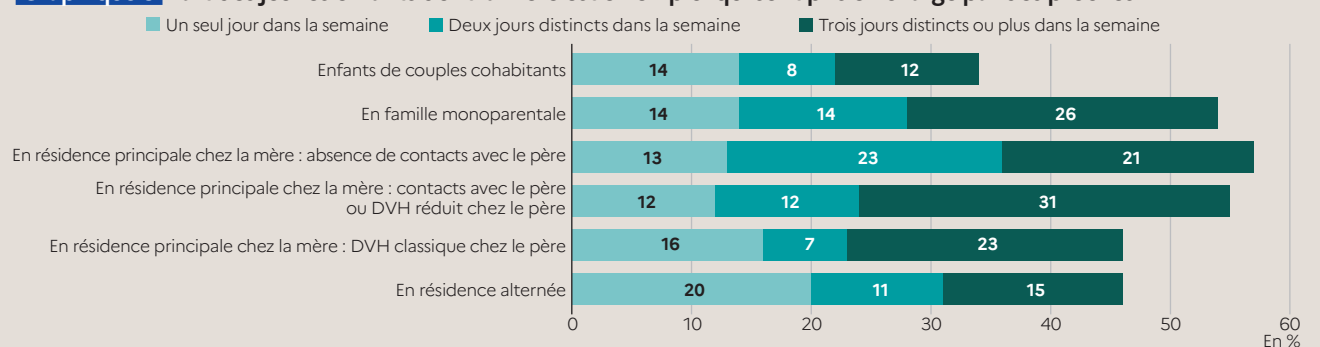
Lorsque la mère est en emploi, le recours aux proches est plus fréquent en début ou en fin de journée, notamment pour la relayer dans les lieux d'accueil ou à l'école. Les proches s'occupent ainsi plus souvent des enfants de familles monoparentales que des enfants de couples du lundi au vendredi, le matin, entre 6 h 30 et 9 h 30, notamment quand les enfants ne sont jamais en contact avec leur père ou peu souvent gardés par lui. Ce passage plus fréquent de relais des mères seules aux proches est davantage marqué le matin (+14 points par rapport aux couples) que le soir (+10 points) (*graphique 4*).

Dans quelques rares situations, mais plus fréquentes que pour les couples, les grands-parents ou un autre membre de la famille constituent même le mode de garde principal de l'enfant les soirs de semaine (7 %, contre 4 %). Le mercredi, en journée, 16 % des enfants dont la mère seule est en emploi sont principalement confiés à leurs grands-parents ou à un autre proche de la famille, ce qui diffère peu des enfants de couples.

Les grands-parents en première ligne

Le recours aux proches concerne avant tout les membres de la famille : c'est le cas de 33 % des enfants de familles monoparentales, contre 26 % de ceux de parents en couple. Indépendamment de la configuration familiale, l'aide de la famille dépend de la proximité géographique avec celle-ci : à autres caractéristiques comparables, les jeunes enfants qui habitent à moins de trente minutes d'un membre de la famille

Graphique 3 Part des jeunes enfants dont la mère est en emploi qui sont pris en charge par des proches



DVH : droit de visite et d'hébergement ; DVH classique : le parent non gardien accueille son/ses enfant(s) un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Lecture > 14 % des enfants de familles monoparentales dont la mère est en emploi sont confiés à un proche un seul jour dans la semaine.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans dont la mère est en emploi.

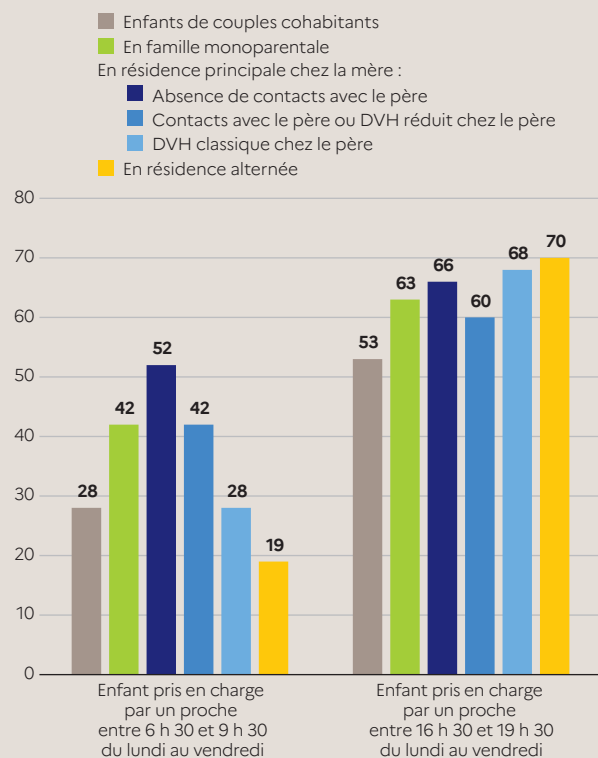
Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> *Études et Résultats* n° 1326 © DREES

5. Certaines mères seules craignent, en effet, que le recours à une aide extérieure soit interprété comme le signe qu'elles n'arrivent pas à faire face à leur situation familiale. La prise en charge exclusive de l'enfant traduirait *a contrario* leur investissement maternel, retournant ainsi le double stigmate de l'inactivité et de la monoparentalité.

6. 21 % des enfants de moins de 3 ans des familles monoparentales sont gardés au moins une fois dans la semaine par une assistante maternelle, et jusqu'à 42 % des enfants dont la mère est en emploi (contre respectivement 30 % et 40 % des enfants de moins de 3 ans des couples). Une même proportion d'enfants (21 %) est confiée au moins une fois dans la semaine à une crèche, et jusqu'à 33 % des enfants dont la mère est en emploi (contre respectivement 25 % et 31 % des enfants de moins de 3 ans des couples). Enfin, neuf enfants de 3 à 5 ans sur dix sont scolarisés au moins une partie de la semaine, quel que soit le type de famille.

Graphique 4 Recours aux proches le matin et le soir, en semaine, pour la garde des jeunes enfants dont la mère est en emploi



DVH : droit de visite et d'hébergement ; DVH classique : le parent non gardien accueille son/ses enfant(s) un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Lecture > 42 % des jeunes enfants de familles monoparentales dont la mère est en emploi sont confiés au moins une fois par semaine à un proche sur la plage horaire 6 h 30-9 h 30 du lundi au vendredi.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans dont la mère est en emploi.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n° 1326 © DREES

sont significativement plus souvent pris en charge par un proche (tableau complémentaire A).

Pour les familles monoparentales comme pour les couples, ce sont les grands-parents qui sont en première ligne, respectivement dans 25 % et 23 % des cas (tableau 2), et plus encore les grands-mères puisque la prise en charge par les proches est beaucoup moins fréquente quand seuls les grands-pères sont encore en vie (7 %, contre 36 %). Cela confirme la prédominance de la prise en charge des jeunes enfants par les femmes dans la famille (Le Pape et Helfter, 2023).

En cas de résidence alternée, l'implication des grands-parents maternels et paternels est plus égalitaire

Lorsque l'enfant réside la majeure partie du temps chez sa mère, les grands-parents maternels sont beaucoup plus impliqués que les grands-parents paternels, comparativement aux enfants en résidence alternée ou à ceux dont les parents sont en couple (tableau 2). La séparation, en particulier lorsqu'elle se traduit par des contacts irréguliers avec le père, renforce ainsi la matrilatéralité des relations familiales, c'est-à-dire un déséquilibre des contacts en faveur de la lignée maternelle. Ce « biais matrilatéral », qui s'observe quand les parents sont en couple (Le Pape, Jonas, 2008 ; Pillonel, 2013) est ainsi accentué quand les parents sont séparés, car le réseau familial se reconfigure autour de la mère seule, les grands-parents maternels étant en première ligne dans la prise en charge des enfants quand ils résident chez leur mère (20 %, contre 7 % de recours aux grands-parents paternels [tableau 2]).

Cette implication des grands-parents maternels est facilitée par la proximité géographique : près de la moitié des enfants de familles monoparentales résident à moins de trente minutes de leurs grands-parents maternels (47 %), alors que moins d'un sur cinq vit près de ses grands-parents paternels (18 %). Cette proximité avec la lignée maternelle peut découler des conditions de résidence avant la séparation (Bonvalet, 2003), mais elle peut également résulter du choix de certaines femmes de se rapprocher de leur famille après la séparation.

Tableau 2 Recours aux proches pour la prise en charge des jeunes enfants au moins une fois dans la semaine, détaillé selon le lien du proche avec l'enfant

En %

	Enfants des couples cohabitants	Enfants de familles monoparentales	En résidence principale chez la mère	Absence de contacts avec le père	Contacts avec le père ou DVH réduit chez le père	DVH classique chez le père	En résidence alternée
Recours aux proches de l'enfant	27	35	33	33	33	36	42
Proches familiaux	26	33	32	31	31	34	38
Grands-parents	23	25	24	25	22	28	33
Grands-parents maternels	15	19	20	24	16	24	19
Grands-parents paternels	10	9	7	1	10	7	19
Autres proches familiaux	4	9	10	7	12	8	6
Oncles, tantes	2	3	3	2	4	3	1
Frères, sœurs	1	4	4	2	6	4	2
Autres	1	3	3	3	3	1	3
Proches hors famille : amis, voisins	2	4	4	3	4	5	4

Lecture > 25 % des jeunes enfants de familles monoparentales sont confiés au moins une fois à leurs grands-parents au cours de la semaine de référence.

Champ > France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans.

Source > DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2021.

> Études et Résultats n° 1326 © DREES

En cas de résidence alternée, en miroir d'une coparentalité plus égalitaire, s'observe une implication plus équilibrée entre les lignées. Deux fois plus impliqués que lorsque les parents sont en couple (10 %), les grands-parents paternels sont alors autant sollicités que les grands-parents maternels (19 %). Là encore, on observe des conditions géographiques favorables à la prise en charge des enfants dans les deux lignées : quatre enfants en résidence alternée sur dix résident à proximité de leurs grands-parents maternels et une même proportion d'entre eux vivent près de leurs grands-parents paternels, une situation similaire à celle des jeunes enfants dont les parents vivent en couple.

Amis, voisins ou autres membres de la famille : un recours rare mais plus fréquent dans les familles monoparentales

Enfin, dans les familles monoparentales, le recours aux autres membres de la famille (tantes, oncles, cousins, cousines...) est deux fois plus fréquent : 9 % pour les familles monoparentales, contre 4 % pour les parents en couple (*tableau 2*), ce qui atteste de la prise en charge élargie de l'enfant dans la famille, au-delà de la garde par ses seuls grands-parents.

L'aide n'est pas toujours extérieure au foyer. La garde des jeunes enfants par leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) est une situation

minoritaire mais bien plus répandue dans les familles monoparentales (*tableau 2*). Cette prise en charge peut constituer un relais fréquent : une fois sur deux, elle implique les frères et les sœurs au moins trois jours par semaine. C'est à la fois le signe d'une plus grande autonomisation des aînés dans ces familles (Charpenel, et al., 2021), mais aussi potentiellement un indicateur de vulnérabilité de certaines mères qui ne peuvent faire autrement que de déléguer la garde des plus jeunes aux aînés.

À rebours d'un imaginaire enchanté des solidarités sociales, le recours aux amis et aux voisins demeure marginal, même s'il est deux fois plus courant dans les familles monoparentales (4 % [*tableau 2*]) que pour les parents en couple (2 %). Ce constat demeure en raisonnant toutes choses égales par ailleurs. Il s'agit également d'une prise en charge moins extensive (une fois sur deux, ce recours est ponctuel, soit un jour par semaine) et d'une durée plus courte que lorsque les grands-parents s'occupent de l'enfant, par exemple. Alors qu'en moyenne, la prise en charge des enfants par les grands-parents dans les familles monoparentales, lorsqu'elle a lieu, est de vingt-et-une heures par semaine, elle n'excède pas huit heures pour les amis ou les voisins. ●



Télécharger les données

Mots clés : **Famille monoparentale** **Conciliation vie familiale et vie professionnelle** **Conditions de vie** **Parentalité** **Rupture familiale**

Pour en savoir plus

- > **Algava, É., Buisson, G., Toulemon, L.** (2023, septembre). Les « familles monoparentales » : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites. Dans Le Pape, M.-C., et Helfter, C. (dir.), *Les familles monoparentales – Conditions de vie, vécu, action publique*. Paris, France : La Documentation française, pp. 27-58.
- > **Algava É.** (2021, avril). *La nouvelle feuille de logement et la refonte de l'analyse Ménages-Familles en 2018 : Quels apports pour l'étude des structures familiales ?* Insee, coll. Documents de travail, F2021-01.
- > **Abdouni, S., Buresi, G., Delmas, F.** (2024, novembre). En 2023, la hausse du niveau de vie couvre la moitié du surcoût lié à l'inflation pour les 20 % les plus modestes et plus de la totalité pour les 20 % les plus aisés. Dans Tavernier, J.-L. (dir.), *France, portrait social*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > **Bonvalet, C.** (2003, janvier). La famille-entourage local. *Population*, 58(1), pp. 9-43.
- > **Boyer, D., Villaume, S.** (2016, mai) Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents. DREES, *Étude et Résultats*, 960.
- > **Charpenel, M., et al.** (2021, janvier). Les effets de la « parentalité solo » sur l'exercice des rôles parentaux et les frontières de l'enfance. *Revue des politiques sociales et familiales*, 138(1), pp. 5-25.
- > **Deshayes, F.** (2018, mars). Séparations dans les familles monoparentales précaires – Prise en charge des enfants et soutien familial. *Revue des politiques sociales et familiales*, 127, pp. 9-21.
- > **Eremenko, T., et al.** (2017). Organiser la garde des enfants quand on est mère seule : une spécificité des mères immigrées ? *Revue française des affaires sociales*, 2, pp. 207-228.
- > **Jonas, N., Le Pape, M.-C.** (2008). L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille. *Population*, 63(2), pp. 299-316.
- > **Kitzmann, M.** (2018, juin). Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants. DREES, *Études et Résultats*, 1070.
- > **Le Pape, M.-C., Helfter, C. (dir.)** (2023, septembre). *Les familles monoparentales, conditions de vie, vécu et action publique – Un état des savoirs*. Paris, France : La Documentation française.
- > **Pillonel, A., Hummel, C., De Carlo, I.** (2013). Les relations entre adolescents et grands-parents en Suisse : séparation conjugale et équilibre entre lignées. *Population*, 68(4), pp. 643-665.
- > **Pinel, L., Schweitzer, C., Viro, P.** (2023, mars). Comment mieux prendre en compte la diversité des familles dans les échelles d'équivalence ? Une analyse du coût de l'enfant à travers la consommation et le niveau de vie ressenti des familles, d'après l'enquête Budget de famille 2017. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 108.
- > **Régnier-Loilier, A.** (2013, mai). Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant. *Population et Sociétés*, 500.
- > **Régnier-Loilier, A., Baude, A.** (2023, mars). Résidence des enfants après la séparation au Québec – Diversité des arrangements et facteurs associés. *Population*, 78(3), pp. 431-465.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@san.te.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@san.te.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Chargées d'édition : Laureen Guhur, Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Julie Eneau

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@san.te.gouv.fr